



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 1er avril 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 26 mars 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 3 avril 2001

Construction de l'Hôtel Administratif Municipal : délai d'exécution

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme
Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M.
Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel
PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE,
Mlle Karen NALEM, M. Alain GARCIA, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE
FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Alain GARCIA.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

DELIBERATION D2011192001

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er avril 2001

Centre d'Etudes Urbaines

**Construction de l'Hôtel Administratif Municipal : délai
d'exécution**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale informelle,

Le délai d'exécution de la construction de l'Hôtel Administratif Municipal a subi les aléas des autres opérations réalisées sur le site de l'Espace Niortais et cela s'est traduit par un allongement du délai global d'exécution en raison notamment des principaux évènements mentionnés ci-après :

- le début des travaux n'a pu intervenir que fin août 1998, malgré un ordre de service de fin juin, la construction du garage ayant subi un léger retard consécutif au problème de stabilité du Musée d'Histoire Naturelle ;
- la tempête de décembre 1999 a également influé sur le calendrier par les interventions décalées pour la construction de l'immeuble voisin rue du Mûrier.

Les décalages sus-marqués n'ont pas retardé la mise en service de l'Hôtel Administratif Municipal qui s'est effectué comme prévu début Mai 2000, alors que la réception des travaux est intervenue en Juillet 2000.

Le dépassement du délai global d'exécution n'est pas imputable aux entreprises ayant participé à la construction de l'Hôtel Administratif Municipal et il n'y a donc pas lieu d'appliquer les pénalités de retard prévues au CCAP.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Préciser que l'allongement du délai d'exécution des travaux de l'Hôtel Administratif Municipal n'est pas imputable aux entreprises.
- Décider de ne pas appliquer de pénalités de retard.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)